



## **Adresse aux élus et aux partenaires sociaux siégeant dans les CCREFP**

### **adoptée par la FERC, la FSU et Solidaires**

La loi de Novembre 2009 a reconnu le droit, pour toute personne, à un accès libre et gratuit à un service d'orientation tout au long de la vie. Nos organisations sont favorables à l'instauration d'un véritable service public offrant aux salariés et demandeurs d'emploi des services d'information et de conseils de qualité dans le domaine de l'orientation professionnelle.

Mais le choix de mettre ce droit en œuvre, pour le public adulte et pour le public en formation initiale, selon des modalités identiques, prévues dans le décret et le cahier des charges, pose d'importants problèmes.

#### **La situation actuelle**

En effet, il existe déjà un réseau public d'information et d'orientation dans l'Education nationale structuré autour de ses 500 Centres d'Information et d'Orientation, chargés de l'information et du conseil sur la scolarité et l'orientation, identifiés et reconnus par les jeunes et les parents.

Le Ministère de l'Education nationale, dans le cadre de la RGPP, a engagé une politique visant à faire prendre en charge par les enseignants l'information et l'accompagnement de l'orientation pour la grande majorité des élèves, les conseillers d'orientation-psychologues étant censés intervenir uniquement pour les élèves en grande difficulté, handicapés ou nouvellement arrivés en France. Cette décision s'est traduite, depuis sept ans, par une division par cinq des recrutements et par le non remplacement de cinq conseillers sur six partants en retraite. Comme dans d'autres secteurs, c'est l'illustration d'une politique de destruction de services publics existants. Un conseiller d'orientation-psychologue doit aujourd'hui suivre et conseiller plus de 1500 élèves de collège et de lycée, et a en charge trois établissements scolaires en moyenne en plus de l'accueil au CIO.

Pour nos organisations, ces choix visent à réduire l'orientation à une gestion à moindre coût des flux d'élèves et renoncent à une politique éducative véritablement ambitieuse pour tous. En effet, dans un contexte de suppression des moyens de lutte contre l'échec scolaire, sans accompagnement spécifique assurée par des conseillers d'orientation-psychologues, comment lutter contre les déterminismes sociaux et favoriser pour chaque élève l'accès à un parcours de réussite, ? Au contraire le nombre de décrocheurs et de sorties sans qualification ne pourront qu'augmenter. Le rôle du MEN risque alors de se cantonner au repérage des sortants dont la prise en charge sera une nouvelle fois reportée sur les collectivités territoriales.

C'est dans ce contexte que les Rectorats procèdent actuellement à une « restructuration », du réseau des CIO en fermant de nombreux sites partout en France, ou en réduisant l'accessibilité, sous le prétexte de récupérer quelques postes de personnels administratifs. L'argument avancé est celui de regroupements prochains avec les structures chargées de l'aide à l'insertion des jeunes et de l'emploi et du développement de « plateformes de réponses téléphoniques et en ligne ».

La préférence accordée aux services à distance, au détriment du suivi et de l'entretien avec les jeunes, s'inscrit dans la même logique de réduction des coûts et du nombre de fonctionnaires qui conduit l'Etat à transférer sur les collectivités territoriales la charge de missions qui lui incombent, ce que nous dénonçons par ailleurs.

#### **Les conséquences de la labellisation**

La procédure de labellisation, fixée désormais par le décret et le cahier des charges publiés au JO, va s'engager au sein des CCREFP selon des modalités qui n'ont pas été discutées avec les élus des personnels, ni des salariés et ont été

rejetés par le CNFPTLV. Elle vise à mettre en concurrence les structures et les territoires, là où le renforcement de services publics de proximité devrait être la règle.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales protestent contre la politique en cours qui, sous prétexte d'améliorer le service rendu aux salariés et demandeurs d'emploi, nie toute spécificité à la prise en charge du public scolaire et organise la disparition progressive des conseillers d'orientation-psychologues et des Directeurs de CIO.

### **L'élaboration d'un projet scolaire et professionnel n'a pas le même sens pour un collégien, un lycéen, un salarié.**

Au sein du système scolaire, l'orientation est un domaine partagé entre les services d'orientation et les équipes pédagogiques des établissements chargées *in fine* de proposer une orientation aux élèves. De ce fait, l'orientation scolaire ne peut pas être envisagée comme la première étape d'un parcours d'orientation tout au long de la vie. Elle possède une place à part dans le milieu multiforme de l'orientation.

En effet, l'aide à l'élaboration des projets auprès des collégiens et des lycéens, nécessite un suivi tout au long du cursus scolaire car les intentions d'avenir ne sont pas stabilisées avant le cycle terminal du lycée. L'aide à la réflexion sur les choix d'orientation participe à la mission générale de l'Ecole : formation et qualification, de chaque élève, développement de sa personne, de son autonomie et de son émancipation. Elle représente, aux différentes étapes, un levier de réussite et, si l'on s'en donne les moyens, un instrument, pour élever le niveau d'aspiration et favoriser l'acquisition de diplômes facilitant l'insertion sociale et professionnelle.

### **A qui va profiter cette réforme de l'orientation ?**

**Nos organisations syndicales demandent aux élus régionaux dans les CCREFP et aux autres partenaires sociaux de prendre la mesure de l'affaiblissement du réseau public des CIO, et de s'y opposer. Elles alertent contre des projets de regroupements des CIO dans des maisons de l'emploi et de la formation, des maisons des compétences ou toute autre structure, organisée selon le principe d'une mutualisation concrète des moyens humains et matériels, sans respect pour les approches et les compétences spécifiques, au nom de « bonnes pratiques » qui vaudraient pour tout public quel que soit son âge et sa situation.**

Elles rappellent que la mission des CIO, qui accueillent principalement des jeunes collégiens et lycéens ainsi que leur famille, est avant tout d'intervenir pour éviter les sorties sans qualification du système éducatif, ce qui passe par un travail d'observation continue des élèves, et de suivi, en collaboration étroite avec les enseignants.. Elles contestent la procédure de labellisation qui n'a aucun sens s'agissant de services publics et demandent que tous les CIO soient reconnus comme également compétents sur les champs qui sont les leurs. Elles réaffirment leur exigence du maintien de tous les CIO dans l'Education Nationale et s'opposent à ce que l'orientation scolaire devienne un service à géométrie variable selon les territoires

Enfin, elles alertent les élus régionaux et les autres partenaires sociaux sur les conséquences de cette politique dans la libéralisation du champ de l'orientation scolaire, que les officines privées pourront ainsi totalement envahir, dès lors que les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO seraient absorbés par d'autres publics au détriment de leur travail dans les établissements scolaires et les CIO.

**La mise en place d'un service public d'information et d'aide à l'orientation, garantissant véritablement une réponse aux besoins de tous les publics passe selon nous par le respect de la spécificité et des missions de chacune des structures. Nos organisations sont favorables à leur coordination, sans suppression ni affaiblissement des réseaux existants Elles s'opposent à des regroupements sur des lieux uniques prônant la polyvalence des acteurs, la non différenciation des publics qui aboutissent de fait à des suppressions d'emploi.**

**Répondre aux besoins de formation, d'aide à l'orientation, de qualification et de perfectionnement des personnes, passe par la mise à disposition de moyens matériels et humains pour chacun des organismes**